LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 355 — JEUDI 21 DÉCEMBRE 1899

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes. . . .	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

FINISSONS-EN!

Le grand public commence à manifester quelque impatience sur la longueur des débats de la Haute-Cour et nombre de gens se demandent à cette heure s'il n'existerait pas quelque moyen d'abréger un procès qui menace de s'éterniser.

Il est clair que si on continue à marcher de ce train, l'arrêt ne sera pas rendu avant quelques mois d'ici. Les accusés peuvent, en effet, prolonger à peu près indéfiniment une affaire de ce genre, en entassant les incidents d'audience sur les questions de procédure. Ils se sont jusqu'alors consciencieusement livrés à cet exercice dans lequel il faut reconnaître qu'ils ont été largement aidés par les témoins.

Quand ils auront fini, quand ils ne pourront plus trouver, dans leurs imaginations fertiles, le moyen d'éterniser les interrogatoires, les avocats entreront en ligne et nous pouvons nous attendre à les voir prendre pour modèle la plaidoirie de Petit Jean qui, dans les *Plaideurs*, remontait jusqu'avant la création du monde à propos de la mort d'un poulet. Il est juste de dire qu'à la différence de M. Fallières, Perrin Dandin y mettait bon ordre.

Je sais bien que la situation de M. Fallières est difficile et délicate. Magistrat politique, il craint de s'exposer aux reproches de partialité, et cette crainte le conduit à laisser dire et à laisser faire. Il assiste à toutes les audiences, mais on peut dire qu'il ne les préside pas. Avec lui, accusés, avocats et témoins ont beau jeu. Ils peuvent se livrer à toutes les digressions. Pas plus tard que samedi, M. Thiébaud a pu, trois heures durant, faire devant le Sénat une longue conférence fort intéressante peut être, mais qui eût été beaucoup mieux à sa place partout ailleurs que dans un prétoire de justice.

Le but des accusés ne saurait faire de doute pour personne. Ils cherchent à prolonger le débat, et ils se flattent de le faire durer jusqu'au moment où expireront les pouvoirs du tiers des sénateurs. En admettant même qu'ils y parviennent, on ne voit pas très nettement ce qu'ils y pourraient gagner.

Qu'ils aient, au début du procès, employé tous les moyens dilatoires, tout le monde l'a compris. A ce moment, la situation politique était fort différente : ils escomptaient la chute du ministère et ils espéraient qu'un cabinet Méline ou Dupuy, les sauverait une fois de plus. Mais, à cette heure, un pareil espoir ne leur est plus permis.

Bien plus, l'opinion des juges est à peu près faite sur tous les points et ne se modifiera vraisemblablement plus à moins de faits extraordinaires ou de témoignages vraiment décisifs. A quoi sert alors tout ce défilé de témoins qui ne savent même pas au juste pourquoi on les appelle, et qui viennent déposer sur des faits absolument étrangers au débat ? A quoi peuvent servir la conférence de M. Thiébaud ou l'opinion de Mme Gyp sur le caractère de M. Barillier, ou celle de M. Coppée sur tel autre inculpé? Pence-t-on qu'elles soient de nature à déplacer une seule voix ?

Nous l'avons déjà dit plusieurs fois ici même, les accusés n'ont rien gagné à tous ces moyens dilatoires, ils n'ont fait qu'y laisser leur dignité. On aurait souhaité pour eux une autre attitude plus conforme à celle qu'ont adoptée, en général, les accusés des procès politiques. Et on aurait beau jeu pour se livrer à des plaisanteries faciles, si on voulait leur rappeler les sarcasmes dont ils ont accablé Zola quand il se « jetait dans le maquis de la procédure », suivant l'expression de M. Bertrand, alors procureur général. Je ne le ferai point, chacun après tout défendant ses intérêts comme il l'entend.

Mais on peut se demander si cette petite fête va se prolonger indéfiniment et si nous allons voir pendant longtemps encore se prolonger, sous l'œil paterne de M. Fallières, ce long défilé de témoins inutiles qui ne modifient aucune opinion. Deux des accusés, M. de Sabran Pontevès notamment, l'ont si bien compris qu'ils ont spontanément renoncé à l'audition d'une quarantaine de leurs amis. Est-ce que cet exemple ne pourrait pas être suivi et ne pourrait-on se limiter aux dépositions vraiment importantes ?

De son côté, M. le procureur général ne pourrait-il faire quelque chose dans le même sens en abandonnant au besoin l'accusation contre certains inculpés à l'égard desquels on ne paraît pas avoir réuni de charges suffisantes ?

S'il est bien évident que tous ces gens-là sont parfaitement d'accord et si on peut avoir la conviction morale de leur culpabilité, il serait puéril ou malhonnête de contester que la preuve matérielle n'a pas été faite contre certains d'entre eux.

Or nous ne sommes pas de ceux qui se contentent de preuves morales.

Le parti républicain peut donner là une excellente leçon de choses et cette impartialité serait la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui soutiennent que les accusés devant la Haute-Cour étaient condamnés d'avance et n'auront pas été jugés.

Cette conduite trancherait heureusement avec celle qu'aurait eue nos adversaires si leurs projets avaient réussi.

On peut être assuré que leurs conseils de guerre ou leurs commissions mixtes se seraient montrés moins tolérants. Elle soulignerait encore, si possible, l'attitude plutôt piteuse des accusés royalistes, si différente de celle qu'observèrent les républicains devant la justice de Louis-Philippe, les commissions mixtes de décembre et les conseils de guerre de Versailles.

A. LEFÈVRE.

M. CLÉMENCEAU ET L'AURORE

Les causes qui ont amené M. Clémenceau à résigner les fonctions de rédacteur en chef de l'*Aurore* où il tenait une place si considérable, restent toujours entourées de mystère.

Interrogé sur ces causes, M. Ernest Vaughan s'est montré aussi fermé que M. Clémenceau.

« Il ne m'appartient pas de donner plus d'explications que M. Clémenceau n'a jugé à propos d'en donner lui-même, » a répondu M. Vaughan aux amis qui se sont émus de cet incident inattendu.

Et l'administrateur de l'*Aurore* a aussitôt ajouté que le départ de M. Clémenceau ne modifierait en rien le programme de son journal qui est de combattre pour la Justice et pour la Liberté.

E. R.

ÉMILE ZOLA
défend la mémoire de son père

L'*Aurore* d'hier a publié deux lettres d'Emile Zola, une adressée à M. de Gallifet, et l'autre à M. Waldeck-Rousseau.

Dans ces lettres fort éloquentes, le Maître proteste contre la communication qui aurait été faite à M. Ernest Judet d'un dossier secret concernant son père qui fut officier dans l'armée d'Afrique au commencement du siècle.

Il argue ce dossier de faux et dit très justement que si M. Judet a pu le connaître et en tirer une vengeance politique ignoble, il a le droit, lui, le fils du diffamé, de parcourir également ces documents afin de démontrer l'iniquité de l'accusation portée contre un mort.

A la logique étouvante de Zola, M. de Gallifet n'a trouvé qu'à opposer le règlement. « Les dossiers des officiers, dit-il, sont secrets ! »

Et Zola de riposter, se tournant cette fois vers M. Waldeck-Rousseau :

— « Naturellement, les dossiers secrets sont secrets, mais si j'ai demandé que le dossier secret de mon père me fut communiqué, c'est justement parce qu'il n'est plus secret, qu'il a été lâchement, bassement communiqué en partie à un journal pour la plus basse des besognes. On l'a communiqué à un adversaire et on ne le communiquerait pas à moi, le fils de l'homme diffamé... »

M. Waldeck-Rousseau n'a pas encore répondu à la demande d'Emile Zola. Nous voulons espérer que pour l'honneur de la justice et la confusion de Judas-Judet, il aura soumis tout de suite cette demande au Conseil des Ministres qui n'auront pas se refuser d'y faire droit.

Alors le procès qui doit venir aujourd'hui à la neuvième chambre — procès intenté par Judet contre Zola pour dénonciation calomnieuse, — ne manquera pas de piquant.

Nous en rendrons compte.

EMILE RAYMOND.

EXPLICATIONS

On se souvient de l'incident tumultueux soulevé au Congrès général du Parti socialiste par le citoyen Joindy, alors que Guesde, à la tribune, cita Liebknecht, le doyen de la démocratie socialiste allemande parmi les notabilités de notre parti hostiles à l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois.

Joindy cria : « A bas Liebknecht ! »

Ce fut un « tollé » général.

L'interruption de Joindy était motivée par la publication dans les journaux nationalistes français d'une lettre où Liebknecht injuriait gravement, — le mot n'est pas trop fort, — les socialistes français ayant pris partie pour Dreyfus.

Gérault-Richard écrivit à Liebknecht au sujet de ce regrettable incident et il en reçut la lettre suivante que publie la *Petite République* d'hier :

Cher compagnon Gérault-Richard,

Vous n'êtes pas content de mes articles sur l'affaire Dreyfus dans la *Fackel* de Vienne, c'est votre droit. Moi, je ne suis pas content de la campagne en faveur de Dreyfus, c'est mon droit.

Je n'en suis pas content, parce qu'elle a fait du dommage à notre cause et fourni de l'eau aux moulins du Nationalisme, de l'Antisémitisme et du Militarisme.

Vous me reprochez mes nouveaux amis ; je pourrais vous reprocher les vôtres. Mais je suis si accoutumé à ce reproche de servir la réaction, qu'il ne me touche plus. Je l'ai entendu cent fois et je m'y trouve en bonne compagnie, avec Marx, Lassalle, etc.

Ce que j'ai écrit dans ces articles — écrits après le procès de Rennes — est ma conviction qui s'est encore raffermie depuis ; et puisque je n'ai pas dit un mot, ni de vous, ni de la *Petite République*, ni du Parti français, il n'existe point de raison pour une polémique entre nous.

Salut fraternel.

W. LIEBKNECHT.

Charlottenburg, 12 décembre 1899.

P. S. — Je n'ai pas la traduction française de mes articles et, par conséquent je n'en peux pas répondre.

Gérault-Richard demanda alors à Liebknecht l'autorisation de publier la lettre qui précède. Il en reçut la permission dans les termes suivants :

Berlin, 16.12.1899.
Reischtag.

Cher compagnon,

Ayez la bonté de publier ma lettre. Je tiens à ce qu'on sache que je n'ai pas attaqué ni vous, ni Jaurès, ni d'autres compagnons de France. Je ne veux pas que des malentendus troublent l'**Egalité** qui a été proclamée au Congrès et qui *sera une vérité*.

Tout ce qu'il nous faut, c'est de la bonne foi de tous les côtés.

Mes salutations fraternelles !

Tout à vous,
W. LIEBKNECHT.

De ces documents, il ressort à l'évidence que la presse nationaliste a altéré la traduction des articles publiés dans la *Fackel*, de Vienne, sur l'affaire Dreyfus.

Liebknecht déclare lui-même qu'il n'a fait aucune allusion blessante aux socialistes français défendant une victime de l'Etat-Major.

Une fois de plus, le public peut apprécier la bonne foi de nos adversaires, qui — c'est certain — se garderont de réparer leur malpropreté par une rectification catégorique.

Mais n'est-ce pas qu'ils sont bien fondés ceux-là — la *Croix* — à faire appel incidemment à notre bonne foi ?

JEAN-JACQUES.

YVES GUYOT CONTRE MOTTE

L'« Ex-Vieux-Petit Employé » — *alias* Yves Guyot, — n'est pas tendre du tout pour son ancien complice, ami et candidat, Eugène Motte, député de Roubaix, par la grâce du Veau-d'Or.

Sous le titre « Manifestations Mélinistes », il le charge avec une juvénile ardeur dans le dernier numéro du *Siècle*.

Nous ne voulons pas entrer dans cette querelle où la logique de M. Yves Guyot l'emporte incontestablement sur le « bruantisme » de M. Eugène Motte, — un lumineux qui joue au Pic de la Mirandolle.

Nous constaterons simplement que le rédacteur du *Siècle* est cent fois autorisé à dire à M. Motte qu'il n'a pas eu le courage de ses paroles en n'osant pas contresigner de son vote le récent discours qu'il a prononcé à la Chambre et où il demandait à ses collègues de voter contre le cabinet Waldeck-Rousseau.

Mais ce fait qui étonne M. Yves Guyot ne saurait nous surprendre. En politique, M. Motte n'a jamais pris conseil que de la girouette.

De là ses amusantes contradictions et aussi ses ridicules prétentions.

GUSTAVE ROBERT.

AUX EMPLOYÉS DES POSTES

Nous lisons dans l'*Intransigeant* :

« **Millerand recrute son personnel parmi les escarpes : ceux-ci agissent des lors comme des bandits.** »

Nous laissons aux employés des Postes et Télégraphes, receveurs, commis ou facteurs, le soin d'apprécier cette grossière injure.

LA DÉPOPULATION

A chaque instant, nous voyons publier des statistiques ayant pour but de démontrer que la dépopulation, en France, suit tous les jours une progression plus grande.

On se plaint amèrement de tous côtés en présence de cette constatation plutôt normale sous le régime capitaliste et bourgeois que nous avons.

Cependant, a qui la faute ?

Est-ce la faute de la classe ouvrière si l'on a moins d'enfants ?

C'est bien dans la classe ouvrière que l'on trouve toujours les familles les plus nombreuses, tandis que dans la bourgeoisie les familles qui ont plus de deux enfants sont extrêmement rares.

Cependant les travailleurs n'ont devant eux qu'une perspective de misère. Rien ne peut les encourager à avoir beaucoup d'enfants, à qui ils ne peuvent assurer un meilleur sort, un avenir meilleur que le leur.

La société est ainsi constituée que plus il y a de producteurs, plus il y a de chômage pour un certain nombre d'entre eux, moins il y a de production à revenir à chacun, la production étant monopolisée par le capitalisme.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la population n'augmente pas dans une progression possible et désirable et que, logiquement, il y ait plutôt dépopulation.

Que l'on donne aux travailleurs la sécurité du lendemain, la garantie de l'avenir par une organisation plus équitable, plus égalitaire de la société, et l'on verra que le nombre des enfants augmentera dans des proportions insoupçonnées.

Que la société soit organisée de façon que la production faite *par* tous assure une consommation *pour* tous et bientôt la question de la dépopulation n'aura plus à se poser.

En vertu de quel droit ont-ils à récriminer sur la diminution du nombre des naissances ?

Leurs moines, leurs capucins, leurs prêtres et leurs religieuses de toutes les confrériés n'ont-ils pas fait voeu de chasteté et ne se glorifient-ils pas de leur état de célibat ?

Combien, en effet, avons-nous de milliers de prêtres et de nonnes en France qui pourraient *produire* des milliers et des milliers de petits Français et de petites Françaises ? Nul ne le sait exactement.

La religion est bien la seule coupable de la suppression de tant de moyens de reproduction humaine !...

C'est, du reste, dans un catéchisme de l'Eglise catholique, le catéchisme du diocèse de Cambrai, que l'on trouve la monstruosité que voici :

D. — N'y a-t-il pas un état plus parfait et plus agréable à Dieu que celui du mariage ?

R. — Oui, il y a un état plus parfait et plus agréable à Dieu que celui du mariage, c'est celui de la virginité et du célibat religieux.

Quand on professe de telles idioties, de telles absurdités, l'on n'est guère qualifié pour protester contre la dépopulation.

Il en est, du reste, de même pour les capitalistes qui se plaignent que les travailleurs ne font plus assez d'enfants, uniquement parce que cela ne leur permet pas d'avoir un chômeur suffisamment grand de prolétaires à exploiter, à livrer au chômage et à faire mourir de faim.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 19 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

LE BUDGET

Le conseil s'est occupé des questions que soulève la discussion du budget, et il a spécialement examiné celles qui concernent le ministère de l'agriculture ainsi que certains amendements qui seront soumis à la Chambre relativement à ce budget.

LA QUESTION MORINAUD

Le ministre de la guerre a fait connaître le sens de sa réponse à une question que M. Morinaud doit lui poser au début de la séance de la Chambre.

AU SÉNAT

Le président du Conseil a indiqué les déclarations qu'il doit faire au Sénat en réponse aux questions de MM. Guérin et Thévenet.

PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS

Le ministre des travaux publics a fait signer un décret portant modification des décrets d'organisation de l'Ecole nationale supérieure des mines et de l'Ecole nationale des ponts et chaussées en vue d'élargir le recrutement du personnel enseignant jusqu'ici limité dans des catégories très étroites.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 19 décembre

Présidence de **M. Deschanel**, président.
La séance est ouverte à 2 heures.

M. Morinaud pose une question à M. le ministre de la guerre :

Est-il vrai que, pour renforcer les effectifs de Madagascar, on ait décidé de faire appel aux troupes algériennes ?

Si la nécessité s'impose d'organiser la défense à Madagascar, n'est-ce pas imposé-t-elle en Algérie très bien. Est-il vrai que, contrairement à la loi votée par la Chambre, les quatre nouveaux bataillons de zouaves projetés doivent être formés dans le sud-est de la France et non en Algérie ?

Le ministre de la guerre. — Aucune décision n'est encore prise pour l'envoi de troupes à Madagascar. Si des contingents sont pris en Algérie, les vides seront comblés. Quant aux nouveaux bataillons de zouaves ils seront formés en Algérie.

M. Morinaud remercie.

L'incident est clos.

Projets locaux

La Chambre adopte des projets locaux intéressant les départements de la Marne, des Bouches-du-Rhône, des Vosges, de Seine-et-Oise, des Deux-Sèvres et du Finistère.

Le Budget des Travaux publics

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des travaux publics.

Sur le chapitre 60 (amélioration des ports maritimes), **M. Brindeau** demande un relèvement de crédit de un million.

Tout le monde est d'accord à reconnaître qu'il est nécessaire d'améliorer nos ports ; or, les crédits actuels sont insuffisants. A Dunkerque, les travaux s'élèvent à 70 millions ; les intéressés ont payé leur part : 38 millions ; l'Etat n'a encore versé que 15 millions, soit la moitié de sa part.

A Boulogne, à Saint-Nazaire, au Havre, il en est de même. A Calais, à Dieppe, à Lorient, à Port-Vendres, on est réduit à commencer uniquement les travaux avec des fonds de concours. Va-t-on se voir obligé de les abandonner quand ces fonds seront épuisés ? (Très bien.)

Il est encore indispensable d'aménager les ports du Nord, de manière à leur permettre de recevoir les navires à toute heure de la marée. (Très bien.)

M. St Ferrand estime qu'on a tort de ne pas s'adresser à l'initiative privée pour les grands travaux des ports. Il y a une grande masse de capitaux qui dorment. Pourquoi ne pas donner à nos ports, à nos canaux, la personnalité civile qui leur permettrait de faire appel à ces capitaux.

M. Baudin répond que le gouvernement a reconnu la nécessité d'augmenter les crédits affectés à l'amélioration des ports et est entré dès cette année dans cette voie, puisque le chapitre 60 a reçu une dotation supérieure à celle de l'année dernière. Si la dotation n'est pas plus élevée, c'est que des raisons budgétaires ont arrêté le gouvernement et la commission ; l'année prochaine, on fera mieux, le ministre en prend l'engagement.

M. Brindeau insiste pour l'adoption de son amendement.

M Cailliaux constate que le crédit du chapitre 60, qui était de six millions, il y a deux ans, est cette année de près de douze millions. Il demande à la Chambre de ne pas troubler l'équilibre du budget.

M. Louis Ricard appuie l'amendement, insistant sur le devoir de l'Etat de payer une dette qu'il reconnaît lui-même.

M. Baudin proteste contre les paroles de M. Ricard. Il reconnaît que l'Etat devra donner des sommes plus fortes que par le passé mais c'est l'œuvre des années à venir.

L'amendement de M. Brindeau est repoussé.

LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

La Chambre après avoir adopté les chapitres 60 à 63 aborde la discussion des chemins de fer de l'Etat :

M. Lhopiteau présente une motion tendant à fusionner la discussion générale du budget du chemin de fer de l'Etat et celle du budget des conventions.

M. Mesureur, président de la commission du budget, ne s'y oppose pas.

La motion de M. Lhopiteau est adoptée.

M. Beauregard critique le rappert de M. Bourrat qu'il trouve trop optimiste. M. Bourrat déclare que le réseau de l'Etat est le premier des réseaux français.

Je ne puis pas partager votre admiration, dit l'orateur. Je n'admets pas que l'Etat s'occupe d'exploitation de chemins de fer.

Vous voulez préparer les esprits au rachat des chemins de fer, ce que je considère comme une absurdité.

L'orateur rend hommage aux efforts de l'administration des chemins de fer de l'Etat. Ce qu'il combat, c'est le rapport de M. Bourrat qui lui paraît tendancieux.

L'Etat a fait des efforts et des sacrifices pour régulariser la situation de son personnel ; mais les Compagnies en ont fait autant et même plus.

De même pour l'outillage ; M. Bourrat prétend que les vitesses sont plus grandes et les tarifs moins élevés sur les chemins de fer de l'Etat : c'est inexact.

L'orateur conteste également la supériorité des chemins de fer de l'Etat au point de vue financier. Le coefficient de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat est beaucoup plus élevé que celui des Compagnies; cela n'est guère favorable à l'idée de rachat.

M. Bourrat prétend que, depuis sa création le réseau de l'Etat a augmenté son trafic de 14 0/0, tandis que les autres réseaux n'ont progressé que de 7 0/0. C'est vraiment trop beau.

L'orateur discute les statistiques fournies par M. Bourrat et s'efforce d'en montrer l'inexactitude.

Il conclut : Lorsqu'on apportera la proposition de rachat, nous la discuterons et dirons à la Chambre : Ne la votez pas, ce serait la ruine des finances politiques.

M. Guillemet dit qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de la question du rachat ; il s'agit de savoir si l'Etat a eu raison de créer un réseau qui est le sien aujourd'hui en le substituant à de petites compagnies.

L'orateur constate que l'Etat a réduit de plus de 40 0/0 les tarifs de ces compagnies et a ainsi obligé les grandes compagnies à abaisser les leurs. C'est aussi l'Etat qui a donné l'exemple de l'amélioration du matériel.

M. Roche se déclare partisan du rachat des compagnies qui font appel à la garantie d'intérêt. Pour les autres, le rachat serait une grosse aventure.

L'expérience du chemin de fer de l'Etat prouve que l'Etat peut parfaitement exploiter avec succès une ligne ferrée.

Le réseau de l'Etat a pris l'initiative de toutes les réformes qui ont été adoptées dans les tarifs et modes de transport des voyageurs, et les autres compagnies n'ont fait que suivre son exemple.

L'orateur termine en demandant une amélioration de traitement pour les employés subalternes. (Applaudissements.)

L'affaire Marcel Habert

M. Deschanel annonce que M. Castelain demande à interpeller le président du Conseil sur la violation des dispositions constitutionnelles relatives à l'inviolabilité parlementaire.

M. Castelin déclare qu'il retire sa demande d'interpellation.

La majorité ne comprend pas tout d'abord cette manœuvre du député nationaliste qui rentre ses foudres après les avoir brandies, mais l'incident ayant été déclaré clos la discussion du budget est reprise et M. de Beauregard a la parole sur

LA CATASTROPHE DE THOUARS

M. de Beauregard demande si cette catastrophe n'est pas due à l'insuffisance des signaux de cette gare ?

L'aménagement de la gare de Thouars, par son insuffisance, peut causer des accidents.

L'orateur se plaint que le mécanicien a été arrêté comme un malfaiteur et, quoique grièvement blessé, emmené en prison entre deux gendarmes.

M. Pierre Baudin, répond que l'agrandissement de la gare de Thouars est à l'étude.

Quant à l'agent incriminé, dès qu'il a connu son arrestation, il a demandé sa mise en liberté provisoire.

La séance est levée à 6 heures 5.

Demain, séance à 2 heures, pour la discussion de la loi sur le travail des enfants et des femmes.

***

Nos lecteurs trouveront après les dépêches de la Haute-Cour des renseignements sur le cas de M. Marcel Habert et sa répercussion à la Chambre.

A LA HAUTE-COUR

TRENTE-TROISIÈME AUDIENCE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 19 décembre. — Les sénateurs ne se pressent guère.

A midi il n'y a que peu de monde dans les couloirs. Il fait un froid de loup. On se promène, emmitouflé et l'on cause de toute autre chose que du procès. La guerre sud-africaine reste « la question du jour ». On est généralement satisfait de voir la morgue britannique abaissée.

Tout d'un coup, des voix retentissent : Ce sont MM. les huissiers qui crient :

— Messieurs ! la Haute-Cour !

Nous nous précipitons.

L'AUDIENCE

La trente-troisième audience commence.

Il manque quatre accusés : MM. Deroulède, Buffet, Brunet et Dubuc. Ils sont malades !

Parmi les juges, le général Billot et M. Baudens ne répondent pas à l'appel. Ils sont malades, sans doute aussi.

Le procureur général Bernard est encore remplacé par l'avocat général Fournier.

On s'étonne de l'absence de M. le Procureur général que d'aucuns disent souffrant et que d'autres prétendent seulement atteint d'une maladie... diplomatique.

Confrontation

Le Président fait amener à la barre les témoins Gresset et Tardif, ravitailleurs de M. Guérin au fort Chabrol, et l'agent de la sûreté Buvat, que ceux-ci accusent d'avoir tiré plusieurs fois sur eux pendant une tentative de ravitaillement.

M. Gresset affirme, confirmé en cela par son camarade **Tardif**, qui se tient debout dans l'hémycicle, les deux mains dans les poches, que l'agent de la sûreté a tiré sur eux quatre coups de revolver.

L'agent Buvat soutient, au contraire, qu'il n'a pas tiré quatre coups de revolver et que le premier coup qu'il a tiré est parti de lui-même.

Une vive discussion s'élève entre les trois témoins.

M. Guérin et le président, MM. Gresset et Tardif, reprochent vivement à l'agent Buvat ses menaces et ses coups de feu.

M. Tardif ajoute qu'un autre ravitailleur, son camarade Souverain, a reçu une balle au poignet et qu'on peut trouver encore le morceau de zinc qui a été troué par la balle de revolver.

M. Guérin. — M. Gresset n'a-t-il pas conseillé à ses camarades de se coucher à plat ventre sur le vitrage pour éviter les balles ?

M. Gresset. — C'est exact.

L'agent Buvat. — Ils ne pensaient qu'à s'enfuir.

M. Guérin. — M. Gresset pourrait-il dire... (Murmures).

M. Guérin, aux juges. — Est-ce que vous auriez la prétention de m'empêcher de me défendre ? (Tumulte).

Le président. — Je ne tolérerai aucune manifestation contraire à la loi.

Guérin. — Que messieurs les juges me condamnent sans m'entendre, mais alors qu'il soit entendu que ma défense n'a pu se produire librement. Nouvelles exclamations.)

Le président. — Vous n'avez affaire qu'à moi.

M. Guérin. — Parfaitement, je me défendrai jusqu'au bout.

Le Président. — C'est entendu.

M. Guerin. — Je demande que les témoins puissent répondre sans être interrompus.

Sur les questions de M. Casabianca, sénateur, les deux ravitailleurs disent que l'agent Buvat a fait feu quatre fois, et ce dernier jure le contraire.

M. Peytral, sénateur, demande qu'il soit vérifié s'il y a des traces de balle sur le zinc du toit.

M. Guérin annonce que le troisième ravitailleur, M. Souverain, qui est au régiment, viendra demain et montrera les traces d'une blessure de balle, blessure attestée par une constatation médicale.

Le président. — La confrontation est terminée.

Tragi-Comédie

Depuis un moment, une certaine houle agitait le banc des accusés. Les sénateurs s'interrogeaient sur les motifs quand M. Bertrand se lève et dit sur un ton tragique :

— « Le coup de trompe de M. Huissier Dupuis, dit-il, a été entendu. M. Marcel Habert est ici présent ; il demande à comparaître.

On crie : « Ah ! Ah ! »

Barillier, comique : « Bravo ! Marcel Habert est mon ami ; vive Marcel Habert ! »

Le président. — M. Habert sera écroué. (Mouvement.)

M. Benillier. — Il est impossible de faire arrêter Marcel Habert sans l'autorisation de la Chambre ; je demande le temps de rédiger des conclusions.

Le président. — Faites donc !

Le « coup de théâtre » n'a pas réussi. Les juges n'en ont pas été le moins du monde ému. Aussi est-on furieux au banc de la défense et des accusés.

Reprise des dépositions

Le cours des dépositions est repris.

On appelle MM. Lucinet et Hilson et le commissaire Martillier, mais les accusés font tant de vacarme qu'il est impossible d'entendre les témoins.

Incident

M. Lepiny, sénateur, voisin des accusés, voyant un avocat converser avec MM. Barillier et Barillier, s'écrie tout à coup : « Les colloques des avocats avec les accusés nous empêchent d'entendre ». (Tumulte.)

M. Quentin, visé. — Je demande la parole! Tumulte.

Le président. — Vous ne l'avez pas !

M. Quentin, très énergique. — Les avocats demandent à être respectés.

Un vacarme effroyable se produit ; alors des sénateurs invectivent les avocats et les accusés ; les accusés, Barillier et Barillier en tête, apostrophent violemment le Sénat. Le président est impuissant.

M. Barillier. — Ce sont les sénateurs qui manifestent, ils sont sans pudeur ! Nous, nous sommes calmes.

M. Lelièvre, sénateur. — Il n'est pas possible qu'on laisse les accusés nous insulter. Si un incident pareil se renouvelle, je quitte la salle ! (Vive agitation.)

L'avocat général Fournier se lève. — Je vais, dit-il, être obligé de prendre des réquisitions. (Bruit.)

M. Barillier. — Je n'ai prononcé aucune injure : ce sont les juges qui ont provoqué le tumulte.

M. Durand-Savoyat. — Je demande au Président de ne pas laisser les avocats insulter la Haute Cour !

M. le Prévost de Launay, sénateur. — C'est un sénateur qui a commencé.

Le tumulte continue sur les bancs des accusés.

M. l'avocat général Fournier. — Je requiers l'expulsion contre les accusés Barillier et Barillier qui ont troublé l'audience, sauf à demander une peine s'ils ont prononcé des paroles délictueuses.

M. Barillier. — Allons !

Un sénateur. — Nous demandons qu'on requière contre l'avocat qui nous a interpellés.

Pendant ce temps, **Me Quentin** a pris place à la barre des avocats et dit :

— « Il s'est produit, tout à l'heure, un incident qui a cause une émotion indicible parmi les accusés et même parmi les avocats ; l'arrivée de M. Marcel Habert, notre ami, j'en conférais avec MM. Barillier et Barillier, quand un sénateur m'a interpellé.

Je lui ai répondu, car ma dignité y était intéressée : mais si vous prononcez l'exclusion de Barillier, vous devriez aussi prononcer la mienne ! J'attends sans crainte la décision de la Haute Cour.

M. Ranc. — Oui.

M. Savary. — Je connais les causes de l'incident et je demande qu'il soit clos.

Le président dont la mollesse s'aggrave chaque jour acquiesce.

L'incident est clos ! Et l'on reprend l'audition des témoins.

On entend successivement MM. Schmoll, Martillier (de la police) M. Montagut (de l'*Intransigeant*) le Commissaire Mouquin, le général Japy, encore un de l'*Intransigeant* (M. Possien) et deux ou trois autres comparses, sans importance, qui n'apportent pas plus que les précédents la moindre excuse pour les inculpés.

A deux heures et demie, M. Fallières déclare l'audience suspendue.

Reprise de l'audience

L'audience est reprise à 3 h. 45.

Le défilé des témoins à décharge reprend :

M. Quentin fait l'éloge de M. Barillier qu'il qualifie de « bon républicain. »